



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PME

Question écrite n° 60238

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la proposition du conseil économique et social, page 31 de son avis « L'avenir des chambres de commerce et d'industrie ». En effet, le conseil propose l'instauration d'un guichet unique afin de simplifier les démarches des très petites entreprises et des petites et moyennes entreprises, inscrites au registre du commerce et de l'industrie, en particulier dans le domaine de l'aide à la création d'entreprise et au développement des entreprises. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur cette proposition.

Texte de la réponse

La proposition du Conseil économique et social porte sur un aspect très important de la vie des entreprises, notamment dans leur phase de création. Elle va dans un sens proche de celle faite par M. Jean-Marie Bockel, député du Haut-Rhin, dans son rapport sur la simplification de la création d'entreprises, de la vie des créateurs et de la gestion de leurs entreprises, remis au Premier ministre le 23 janvier 2001. Il indique notamment que les centres de formalités des entreprises (CFE), y compris ceux des chambres de commerce et d'industrie (CCI), doivent devenir de véritables centres d'accueil et d'orientation des créateurs, parfaitement intégrés dans leur environnement local et accentuant le travail de partenariat avec les réseaux d'accompagnement. Le Gouvernement souscrit pleinement à ces orientations qui s'inscrivent dans la politique menée en matière d'accompagnement de la création d'entreprises et de simplification des démarches administratives des entreprises, notamment des plus petites d'entre elles. La mise en place des CFE avait comme objectif de regrouper en un endroit unique l'ensemble des démarches administratives, notamment au moment de la création d'une entreprise. Cet objectif doit être poursuivi et s'accompagner d'une offre de service de qualité en matière d'accueil et d'orientation. Dans ce domaine, les CCI ont pris une initiative remarquable en mettant au point, en juin 2000, un référentiel de certification de service destiné à répondre aux attentes des entreprises en clarifiant et en harmonisant l'offre de service de leurs CFE. Les CFE, notamment ceux des CCI, ont bien sûr un rôle majeur à jouer en matière de simplification des démarches des entreprises. La technologie Internet doit permettre un apport en termes d'efficacité et de simplification. Lors de la réunion de la commission pour les simplifications administratives (COSA) du 17 avril 2001, a été annoncée la création d'un centre de formalités des entreprises en ligne qui permettra, dès 2002, d'effectuer toutes les démarches de création ou de modification statutaire par Internet. Simplifier l'aspect matériel par un recours plus important aux technologies disponibles, c'est aussi donner du temps aux CFE pour leur permettre d'assurer les tâches à plus forte valeur ajoutée que sont l'accueil et l'orientation des porteurs de projets.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60238

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2354

Réponse publiée le : 18 juin 2001, page 3560